

Séance du 30 mai 2011

Le trente mai deux mille onze, vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 20 mai 2011

Date d'affichage : 07 juin 2011

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

M. PATIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire propose qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour concernant une demande d'admission en non valeur : le conseil accepte.

I. Créances irrécouvrables : admission en non valeur (reçu le 10/06/2011)

Mme le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables concernant M. LEVASSEUR Thomas. Cet état est relatif au budget « Ordures Ménagères » et concerne l'exercice 2004. La redevance d'un montant de 70 € n'a pas été recouvrée entièrement : un reliquat de 44.62 € persiste.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'admission en non valeur de la somme de 44.62 € et autorise Mme le Maire à mandater cette somme au compte budgétaire 654 du budget annexe « Ordures Ménagères ».

II. Bâtiment modulaire

Mme le Maire informe :

- que le permis de construire est accordé ;
- que la mairie a reçu une dotation parlementaire de 10 000 euros ;
- que la commission achats s'est réunie pour examiner les devis concernant l'équipement de la future cantine scolaire.

Trois sociétés ont fait part de leurs propositions :

- BELLIARD, pour un montant de 7 168,82 euros ;
- ECOTEL pour 7 154,47 euros ;
- FROID BASSE NORMANDIE pour 5 902,26 euros.

Il s'avère que le matériel proposé par FROID BASSE NORMANDIE est de qualité inférieure à celui présenté par les deux autres concurrents.

M. BOURGE, qui est chargé de ce dossier, souligne que l'entreprise ECOTEL s'est largement investie par l'intermédiaire de son représentant dans l'élaboration de notre projet d'implantation avec le concours du responsable de Direction Départementale de la Protection des Populations. Bien que la société ECOTEL ne soit pas la moins disante, elle est celle qui présente les meilleures qualités.

La commission suggère donc que celle-ci soit retenue. Par ailleurs, le robot de cuisine sera acheté chez M. PIEDAGNEL à Cerisy la Salle.

Le CM décide de suivre l'avis de la commission et donne un accord unanime.

Bâtiment modulaire : équipements pour la cuisine de la cantine (reçu le 10/06/2011)

Après demande de devis et étude en commission, le Conseil Municipal décide de confier l'équipement en matériel pour la future cantine à la société ECOTEL de Coutances, mieux disante, pour un montant total de 7 154.47 € TTC.

III. Festival des Arts de la rue

Lors de l'adoption du budget 2011, la somme de 2 500 euros a été prévue.

Mme le Maire fait part d'une réunion de commission qui a eu lieu récemment à laquelle elle a invité des personnes extérieures. En effet, celles-ci souhaitent créer une fête de la pomme et du cidre pour promouvoir la région. La commission a opté pour une mutualisation de nos moyens afin de proposer un programme festif plus conséquent et plus novateur. Afin d'obtenir des subventions plus importantes tant au niveau du Conseil Général que de la Région, il est préférable que l'évènement soit porté par une association.

Mardi 24 mai, les statuts ont été élaborés et Mme Marylène HENRY a été élue présidente afin de garantir la bonne utilisation des fonds communaux de ce projet.

Mme le Maire s'est depuis renseignée : le fait qu'un maire soit président d'une association peut contrevenir à certaines règles d'ordre juridique. Il y a donc lieu de s'entourer de toutes les précautions nécessaires afin que les dispositions arrêtées soient conformes à la loi. La formule à retenir pourrait résider dans une convention de partenariat qui aurait comme avantage pour la commune de ne pas avoir de subvention à octroyer. Le CM approuve ce principe.

IV. Lotissement Beaux Regards

Les opérations de consultation d'architectes ont été lancées le 30 avril 2011. Sur les 17 cabinets qui nous ont contactés, trois ont répondu. Parmi les trois qui se sont manifestés, plusieurs intervenants se sont regroupés.

Les représentants du CAUE étaient présents à l'ouverture des plis en qualité de conseils.

Le comité a retenu les trois postulants afin de favoriser la concurrence. L'audition de chacun avec la présentation de son projet aura lieu le 30 juin 2011. Le choix de l'architecte se fera dans le courant du mois de septembre 2011.

V. Projet Hôtel Restaurant

Mme le Maire rappelle que nous avons convenu de réfléchir à l'achat éventuel des locaux appartenant à Mme MARIE (BITOUZE).

De nombreuses communes investissent pour relancer une activité commerciale afin de redynamiser leur territoire. Nous connaissons des exemples concrets autour de nous. Des devis estimatifs complets ont été demandés à LCL de Saint-Gilles, entreprise générale de bâtiment, qui a réalisé un travail d'une grande précision.

Mme le Maire détaille chaque plan, chiffres à l'appui à travers une projection vidéo, ce qui permet à chacun de faire part de ses impressions et commentaires.

Le financement total de l'opération s'élève à 659 702 euros en y intégrant l'achat des bâtiments d'exploitation.

Compte tenu des différentes subventions à prendre en considération, le recours aux fonds propres s'élèverait pour la commune à environ 135 000 euros.

A l'issue de cette présentation, Mme le Maire précise que l'heure du choix est arrivée. C'est maintenant que chacun d'entre nous doit décider de l'avenir de ce projet. Il convient de se prononcer pour ou contre par un vote à bulletin secret :

- **oui à la poursuite du projet : 11 voix ;**

- **non à la poursuite du projet : 4 voix.**

En ce qui concerne le prix d'achat de l'immeuble, Mme MARIE a repoussé l'offre de la commune de 125 000 euros. Cependant, nous devons nous inscrire dans une fourchette déterminée par les services des Domaines.

Achat de l'Hôtel Restaurant de la Gare (reçu le 10/06/2011)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il va falloir se positionner quant à l'achat ou non de l'Hôtel Restaurant de la Gare (bâtiments et terrains cadastrés section A n° 610 et A n° 770) appartenant à Mme Irène MARIE.

Après délibération (11 voix pour et 4 abstentions), le Conseil Municipal décide de l'acquisition de l'Hôtel Restaurant et de faire une offre à 135 000 €. Il autorise de plus Mme le Maire à négocier, sinécessaire, dans la limite de l'estimation maximale établie par les Domaines.

Mme le Maire est également autorisée à signer tout document concernant cet achat (compromis, acte de vente, etc.)

VI. Remplacement des agents

1) Le CM émet un avis favorable aux remplacements de Mme AUFFRET à l'agence postale et de Mme LEBEHOT à la mairie pendant la durée de leurs congés annuels.

Remplacement congés secrétariat de mairie et Agence Postale Communale (reçu le 10/06/2011)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'assurer le remplacement à l'Agence Postale Communale et au secrétariat de mairie pendant les congés d'été.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise :

- le remplacement de Mme AUFFRET, adjoint administratif 2^{ème} classe pendant ses congés le 15 juillet 2011 et du 8 au 19 août 2011 inclus, dans la limite de 12 heures hebdomadaires ;

- le remplacement de Mme LEBEHOT, adjoint administratif principal 2^{ème} classe pendant ses congés du 18 juillet au 12 août 2011 inclus, à raison de 4 heures hebdomadaires ;

- Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ces remplacements (contrats et conventions avec le Centre de Gestion de la Manche, etc.).

2) En vue du départ en retraite de M. Daniel BIARD, il est nécessaire de se prononcer sur le choix de son remplacement.

Deux possibilités s'offrent à nous :

- Sachant que le contrat avec l'entreprise DUBOSCQ qui entretient les abords de l'étang se termine en décembre 2011, nous procédons à un nouvel appel d'offre et nous embauchons quelqu'un dans la limite des heures effectuées par M. Daniel BIARD ;

- Nous modifions le contrat actuel au 1^{er} janvier 2012 en le portant à 25 heures hebdomadaires en y incluant l'entretien des abords de l'étang.

Le CM se prononce unanimement pour cette deuxième solution. Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2011, un CDD sera proposé pour effectuer le remplacement de M. BIARD à hauteur de 13h30 par semaine.

Remplacement des agents pour besoins occasionnels (reçu le 10/06/2011)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire d'assurer le remplacement des agents de la collectivité en cas de besoins occasionnels.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour recruter une personne afin de pourvoir au remplacement d'un agent absent pour des besoins occasionnels.

VII. Affaires diverses

- **Résidence des personnes âgées** : Mme le Maire a rencontré M. DESPLANQUES, directeur de MANCHE-HABITAT qui était accompagné de l'architecte retenu pour la réalisation de ce projet, le 20 mai dernier.

La première ébauche des plans a été étudiée par la commission et est soumise à l'examen des membres du CM pour avis car, selon les observations formulées, l'architecte fera de nouvelles propositions en fonction des contraintes qu'il devra respecter.

Afin que l'urbanisation de notre bourgade s'inscrive dans le paysage de façon harmonieuse, l'architecte propose, soit une étude d'aménagement pour 7 600 euros, soit une étude s'élevant à 4 400 euros sans diagnostic préalable.

Au terme de la discussion ainsi provoquée, Madame le Maire indique que nous reviendrons sur cette idée à l'occasion de l'élaboration d'un nouveau projet dans ce secteur (cimetière...).

- **Rapprochement des communautés de communes** : la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) est installée. Mme le Maire a été élue pour représenter les communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale.

Nous devons nous prononcer d'ici le 31 juillet 2011 sur un rapprochement avec une autre communauté de communes sachant que le gouvernement a rappelé récemment que le seuil fixé est de 5 000 habitants.

Le Préfet a retenu une solution de rapprochement de notre communauté de communes et celle de Canisy. En cas de refus, il nous faudra motiver notre décision. La carte qui sera validée par la CDCI sera un document opposable. Mme le Maire distribue le document édité par la Préfecture et demande à chacun de l'étudier pour la prochaine réunion afin de pouvoir débattre du sujet avant de se positionner.

- **Affaire MOULIN** : Mme le Maire s'est rendue sur convocation au tribunal de Coutances, le 20 mai 2011 pour répondre à l'assignation provoquée par Mme MOULIN au sujet de sa demande d'exonération d'une partie de ses quatre derniers mois de loyer pour laquelle le CM avait émis une fin de non recevoir.

La décision du juge est mise en délibéré jusqu'au 13 juillet 2011.

- **THT** : Une réunion s'est déroulée à la Préfecture pour faire le point sur l'état d'avancement des diverses procédures. Mme le Maire rapporte que les délais sont respectés.

Dans 50% des cas, l'autorisation d'implantation des pylônes est acceptée par les propriétaires.

70 demandes d'estimation de maisons individuelles ont été présentées pour le département de la Manche et 45 personnes ont demandé à bénéficier du suivi de santé.

L'impact visuel sera évalué par une commission lorsque la ligne sera construite.

Le Plan d'Accompagnement du Projet (PAP) a recueilli 25 avis favorables à ce jour. La fin de la concertation avec RTE pour l'implantation des pylônes est fixée au 30 juin 2011. Le chantier débutera en août 2011.

- **Carrefour du Poteau** : Mme le Maire rend compte d'une réunion qui s'est tenue au Conseil Général, le 27 mai 2011, lors de laquelle a été évoqué l'état d'avancement des études techniques projetées en vue de l'édification d'un rond point. Selon toute probabilité, les travaux ne seront pas effectués avant 2012, voire 2013.

- **Commission fleurissement** : les plantations estivales ont été exécutées le 21 mai dernier avec l'aide de bénévoles. Des cailloux de gros calibre prendront place entre les tonneaux et une rocaille sera créée au calvaire.

- **Grands électeurs** : une réunion extraordinaire du conseil municipal est fixée au 17 juin 2011 à 19h pour la désignation de ses représentants qui éliront les futurs sénateurs en septembre 2011.

- **Randonnée** : Marigny Je T'aime poursuit sa série de randonnées nocturnes à Carantilly, le mardi 31 mai 2011.

Comme les années précédentes, la municipalité offrira un apéritif local aux participants.

- **Questions diverses** :

M. LEMERRE fait part des difficultés qu'il a rencontrées lorsqu'il a voulu retirer sa dernière série de timbres de collection à l'Agence postale locale. Il faut maintenant s'adresser à l'agence de Marigny, ce qui porte préjudice aux éléments retenus sur la fréquentation de notre agence postale.

Mme le Maire confirme ces propos mais précise qu'il est en fait préférable d'avoir recours à internet : les achats sont alors pris en compte dans l'activité de l'agence postale de Carantilly pour les habitants de notre commune.

M. LEMERRE remarque qu'à la suite des travaux réalisés sur le chemin de La Blanchetière, le gravillonnage n'a pas été réalisé de façon uniforme. M. CORON fait remarquer qu'il s'agit d'une route départementale donc pas du ressort communal.

M. LEMERRE s'est reporté au site carantilly.fr. Il a remarqué que la population compte 536 habitants, ce qui est inexact. Mme le Maire, surprise, mettra à jour rapidement.

Le prochain congrès des Anciens Combattants aura lieu à Carantilly le 11 novembre 2011. Son président informe que, suite à la proposition de Mme le Maire, l'association est d'accord d'organiser un repas. Il souhaite savoir si la location de la salle Emile Beauvils, prévue pour le repas, sera prise en charge par la municipalité.

M. DUPONT regrette de n'avoir pas visité le logement des écoles, actuellement en cours de réhabilitation, avant d'avoir déterminé le prix de sa location. C'est, de son point de vue, la première fois que le conseil municipal n'est pas invité sur les lieux pour constater l'état des travaux réalisés. En ce qui concerne le montant de la location mensuelle, le loyer fixé est trop peu élevé.

Mme le Maire s'indigne à son tour car nombreux sont les Carantillais venus le visiter. Il est par ailleurs hors de question de revenir sur le montant de la future location mensuelle de ce logement de 470 euros qui a été fixée par la majorité du conseil municipal ; une commune n'est ni une agence immobilière ni une personne privée dont l'intention est par nature, orientée vers le profit : ce logement n'est pas comparable à celui loué actuellement à Mme GOULOIS (pas de terrain) ; il était en fait loué trop cher antérieurement.

Melle PAISANT demande si, comme les années précédentes, une coupe peut être offerte par la commune lors du tournoi de la JSC du 25 juin prochain. Le CM est favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 0 heure 05.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	Le Secrétaire, Bernard PATIN
Pierre BOURGE	Henri DUPONT
Bruno CORON	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE
Henri LEROUXEL	Pierrette L'ORPHELIN
Michel PACARY	Noël BOURDON
Malika LEDOUX	